



## Urbanisme et abri de jardin

Par **abri**, le 13/11/2009 à 18:40

Bonjour,

Le règlement du lotissement dans lequel j'habite interdit la construction d'abri de jardin de plus de 10 m<sup>2</sup>. Puis-je faire une demande de travaux pour un abri à vélo ou autre local technique... de plus de 10 m<sup>2</sup>. En d'autres termes, peuvent-ils m'interdire de jouer sur les mots ?

Merci pour vos réponses